

# Proche de vous

Vous souhaitez en savoir plus  
sur votre prévoyance? Participez  
à nos séances d'information

Nous avons le plaisir de vous faire part de nos actualités ainsi que d'une sélection d'informations en matière de prévoyance.

→ Nous passons au tout numérique!

Dès cette année, nous ne vous enverrons plus votre fiche d'assurance par courrier. Nous vous invitons à la consulter et à la télécharger sur notre simulateur en ligne.

→ Vous trouverez de plus amples informations sur comment vous connecter au simulateur ci-après.

→ Vous souhaitez en savoir plus sur le rachat d'années de cotisation? Mieux comprendre les informations contenues dans votre fiche d'assurance? Planifier votre retraite? Participez à l'une de nos séances d'information dans nos locaux. Plus d'informations et inscriptions sur:  
🔗 [cpcl.ch](https://cpcl.ch) → actualités

Notre équipe se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

# Actualités

## DÉCISIONS ANNUELLES DU COMITÉ DE LA CPCL

Le Comité de la CPCL a fixé le taux d'intérêt applicable en 2024 aux comptes de préfinancement de la retraite anticipée au même niveau que le taux d'intérêt technique, soit à 2.5%.

En raison de la dotation insuffisante de la réserve de fluctuation de valeur, le Comité a décidé de ne pas revaloriser la somme des salaires cotisants ni d'améliorer les rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## MODIFICATIONS DE NOTRE RÈGLEMENT D'ASSURANCE

Suite à la réforme « AVS 2021 », des modifications ont été apportées aux articles 39 et 89 du Règlement d'assurance de la CPCL. Elles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

[cpcl.ch](#) → [ressources](#) → [statuts et règlements](#)

## CHANGEMENT DE TERMINOLOGIE

L'âge ordinaire de retraite est désormais désigné par l'appellation « âge de référence ».

### INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

La CPCL s'engage activement pour favoriser les bonnes pratiques en matière de gestion financière et de rendements durables. Notre politique d'investissement responsable vise à mieux prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, en sus des critères strictement financiers. Vous trouverez plus d'informations à ce propos sur notre site.

[cpcl.ch](#) → [gestion financière](#) → [investissements responsables](#)

# Votre fiche d'assurance: FAQ

## Où puis-je consulter ma fiche d'assurance?

Retrouvez votre fiche d'assurance au format numérique sur notre simulateur «Aon my pension». Vous pouvez accéder au simulateur en renseignant votre numéro d'employé et votre mot de passe.

[cpcl.ch](https://cpcl.ch) → simulateur

## Où puis-je trouver mon numéro d'employé?

Ce numéro est indiqué sur votre fiche d'assurance et sert de nom d'utilisateur pour se connecter au simulateur.

## Avez-vous oublié votre mot de passe?

En bas à droite de la fenêtre de connexion, cliquez sur « Mot de passe oublié? », renseignez votre nom d'utilisateur (numéro d'employé) et votre adresse e-mail. Vous recevrez alors un message vous demandant de changer votre mot de passe.

△ Utilisez l'adresse e-mail sur laquelle vous avez reçu la notification de la publication de la fiche.

## Les coordonnées indiquées sur votre fiche ne sont plus d'actualité?

Nous vous remercions de communiquer les modifications directement à votre employeur.

## Vous souhaitez mieux comprendre votre fiche?

Un explicatif des différentes rubriques de cette fiche est disponible sur notre site:

[cpcl.ch](https://cpcl.ch) → ressources

Vous pouvez également participer à nos séances d'information:

[cpcl.ch](https://cpcl.ch) → actualités

# Bon à savoir

## AVEZ-VOUS TRANSFÉRÉ VOS AVOIRS DE PRÉVOYANCE ?

Les personnes nouvellement assurées ont l'obligation de transférer à la CPCL l'intégralité de leurs prestations de libre passage. Nous vous remercions de vérifier que l'ensemble de vos avoirs ont bien été transférés auprès de notre Caisse.

[cpcl.ch](https://cpcl.ch) → [assurés actifs](#) → [entrée](#)

## RÉFORME AVS

### Augmentation de l'âge de retraite des femmes

La réforme « AVS 2021 » est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et fait notamment augmenter, par étapes, l'âge de référence AVS (anciennement âge ordinaire de retraite) des femmes.

### Nouveaux âges de référence AVS:

FEMMES NÉES EN 1961	64 ANS ET 3 MOIS
FEMMES NÉES EN 1962	64 ANS ET 6 MOIS
FEMMES NÉES EN 1963	64 ANS ET 9 MOIS
FEMMES NÉES EN 1964 ET APRÈS	65 ANS

💡 Les femmes nées entre 1961 et 1969 bénéficient de compensations au niveau de leur rente AVS si elles travaillent jusqu'aux nouveaux âges de référence, ainsi que de taux d'anticipation favorables si elles souhaitent partir à la retraite à l'âge de 64 ans.

💡 À la CPCL, l'âge de référence est déjà fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes depuis 1993. Dès lors, cette augmentation progressive de l'âge AVS des femmes au cours des prochaines années n'aura aucune influence sur les prestations assurées par la Caisse. En revanche, pour les femmes, l'âge maximal du versement du supplément temporaire a été adapté aux nouveaux âges de référence AVS ci-dessus.

## Retraite de plus en plus flexible

Cette réforme élargit les possibilités de flexibiliser votre départ à la retraite. En effet, dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier, vous pouvez désormais prendre une retraite flexible entre l'âge de 63 ans et de 70 ans, ou bénéficier d'une retraite partielle.

Si vous continuez de travailler après l'âge de référence AVS, vous pouvez demander un nouveau calcul qui tient compte des salaires réalisés après 65 ans. Ces derniers peuvent servir à améliorer vos prestations AVS ou à combler des lacunes de cotisations.

→ Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec la caisse de compensation AVS de votre employeur.

## CONNAISSEZ-VOUS LES OPTIONS DE RETRAITE FLEXIBLE DE LA CPCL ?

### La retraite par étapes

Vous pouvez échelonner votre départ à la retraite en trois étapes maximum. Pour cela, vous devez réduire votre taux d'activité, à chaque étape, d'au moins 20%. Ceci vous permet de poursuivre votre activité lucrative à taux partiel tout en bénéficiant de prestations de la CPCL.

### La retraite anticipée

Vous pouvez anticiper votre retraite dès l'âge de 60 ans. L'anticipation aura pour conséquence de diminuer vos prestations de retraite, car vous arrêterez de cotiser avant l'âge de référence AVS (ou âge de retraite), alors que la durée de versement des prestations sera en principe plus longue.

Sous certaines conditions, cette diminution peut être « préfinancée ».

[cpcl.ch](#) → [assurés actifs](#) → [rachat](#)

### La retraite ajournée

Si vous poursuivez votre activité lucrative auprès de votre employeur actuel, après 65 ans, vous pouvez continuer à cotiser jusqu'à vos 70 ans au plus tard. L'ajournement permet d'augmenter vos prestations. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ajournement de la retraite est également possible sans obligation de cotiser.

### Plus d'informations

Sur notre site, vous trouverez des explications complémentaires sur d'autres options, telles que la rente-pont ou encore le retrait en capital. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous guider dans vos choix.

[cpcl.ch](#) → [assurés actifs](#) → [retraite](#)

## NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DE DONNÉES

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la nouvelle loi sur la protection de données (LPD) est entrée en vigueur.

### Les données que nous collectons

La CPCL reçoit vos données personnelles (nom, prénom, date de naissance, n° AVS, sexe, état civil, adresse, adresse e-mail, salaire et taux d'occupation, nationalité, nombre d'enfants, etc.) mensuellement via votre employeur. Lorsque la loi le prévoit, certaines données nous sont également transmises par des tiers, par exemple votre ancienne caisse de pensions (avoir de libre passage, etc.), ou directement par vous-même (formulaires, courriers, e-mails, etc.).

### Comment nous les utilisons

Nous traitons vos données conformément à la législation applicable en matière de protection des données, dans le but de vous fournir des prestations de prévoyance et d'administrer votre dossier d'assurance de manière optimale.

### Hébergement

Vos données personnelles ainsi que votre dossier d'assurance sont hébergés en Suisse, auprès de nos prestataires. Nous ne communiquons jamais vos données personnelles à des tiers, à moins que cela soit nécessaire pour l'exercice de notre activité et autorisé par la législation (cf. art. 86a LPP), comme lorsque nous devons interagir avec des tiers (p. ex. votre caisse de compensation AVS ou AI, ou l'autorité fiscale cantonale en cas d'impôt à la source) pour mener à bien notre mission.

### Conservation et sécurité

Nous conservons votre dossier d'assurance uniquement pour la durée imposée par la législation. Nous prenons toutes les mesures techniques, organisationnelles et juridiques appropriées pour veiller à la sécurité de vos données.

### Vos droits

Vous pouvez nous contacter à tout moment pour exercer votre droit de consultation et d'autodétermination concernant vos données personnelles.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet, où sera prochainement publiée notre déclaration de confidentialité.

[🔗 cpcl.ch](https://cpcl.ch) → mentions juridiques

Chaque situation est unique. N'hésitez pas à nous contacter, nous analyserons volontiers votre situation personnelle et vous accompagnerons dans l'évaluation des différentes possibilités qui s'offrent à vous.

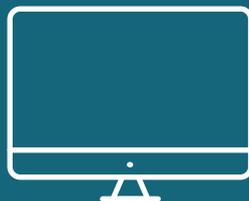
#### D'AUTRES QUESTIONS ?

Notre site vous fournit de nombreuses informations sur le plan de prévoyance ainsi que sur notre gestion financière. Il vous donne aussi accès à de nombreuses ressources : actualités, brochures explicatives, formulaires, rapport de gestion, règlements, etc.

Le simulateur Aon My Pension permet de consulter votre situation personnelle d'assurance et d'effectuer des simulations.

N'hésitez pas à l'expérimenter :

 [cpcl.ch](https://cpcl.ch) → simulateur



#### NOUS CONTACTER

Caisse de pensions  
du personnel communal  
de Lausanne

Rue Centrale 7  
1003 Lausanne

021 315 24 00  
[info@cpcl.ch](mailto:info@cpcl.ch)  
[www.cpcl.ch](http://www.cpcl.ch)

#### NOS HORAIRES DE GUICHET

Lundi  
9h-16h30

Mardi et mercredi  
9h-12h / 14h-16h30

Jeudi et vendredi  
9h-12h

Nous vous recevons aussi  
sur rendez-vous.